

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 24 octobre 2025 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance du 19/09/2025.

2. Décision de tutelle - Approbation comptes 2024 - Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 3 septembre 2025 approuvant les comptes de la Zone de secours DINAPHI pour l'exercice 2024.

3. Financement provincial des zones de secours - Convention Province-Dinaphi

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le projet de convention entre la Province de Namur et la zone de secours DINAPHI relatif aux dotations provinciales 2025-2026 ; De marquer son accord sur la liquidation de la tranche "Fonds des provinces" de la dotation totalement en numéraire.

4. Modification budgétaire n° 01/2025

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver la modification budgétaire N°1/2025 de Zone de secours DINAPHI, telle que figurant dans le document qui restera annexé, par 95.568 voix POUR (unanimité) représentant 93,99 % des dotations communales et provinciales, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS, moyennant les adaptations suivantes :

- réduire le transfert vers le fonds de réserve extraordinaire à 1.500.000 €
- porter la provision à 5.200.000 €.

5. Dotations provinciales - Budget complémentaire - Maintien dans le budget zonal

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de procéder à un vote spécifique à main levée sur la rétrocession aux communes du budget complémentaire 2025 de la Province de Namur à la zone de secours DINAPHI, d'un montant total de 889.880,67 € et à un deuxième vote relatif à l'année d'imputation ; Par 14 voix POUR, 7 voix CONTRE (Florennes, Gedinne, Rochefort, Vresse-sur-Semois, Walcourt, Yvoir, Province) et 1 ABSTENTION (Doische), d'imputer le budget complémentaire provincial dans le budget de la zone et de le rétrocéder aux communes, en fonction du taux de répartition des dotations entre les communes.

A l'unanimité de membres présents, le Conseil de zone décide de déduire ce montant des dotations de chaque commune pour le budget 2026.

6. Opérationnalisation du Master Plan 2025-2030 - Etude de faisabilité - Présentation du phasage

Par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE (Doische) et 1 ABSTENTION (Yvoir), le Conseil de zone décide de reporter le point ; De charger le Collège de zone de solliciter une expertise extérieure à la zone en constituant une commission d'experts qui devra remettre un avis sur l'aspect budgétaire et financier du Master Plan.

7. Terrain Achêne pour nouvelle caserne - Intérêt zonal et demande d'achat

Par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE (Doische) et 1 ABSTENTION (Yvoir), le Conseil de zone décide de reporter le point.

8. Master Plan 2030 - Redéploiement des infrastructures de la zone – Convention d'assistance avec le BEP

Par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE (Doische) et 1 ABSTENTION (Yvoir), le Conseil de zone décide de reporter le point.

9. MP Achat d'un châssis pour ambulance et transfert cellule médicale - Conditions et du mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2025-014 "Achat d'un châssis pour ambulance et transfert cellule médicale" dont le montant estimé s'élève à € 90.909,09 hors TVA ou € 110.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/743-98.

10. MP Achat de gants de feu (accord-cadre) - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2025-022 "Achat de gants de feu (accord-cadre)" et le montant estimé qui s'élève à € 57.851,24 hors TVA ou € 70.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51 et à inscrire au budget des exercices suivants.

11. MP Achat 75 tenues techniques/feu de forêt - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de marquer son accord pour l'achat de 75 TIB feu de forêt/tenue technique pour le montant estimé de € 53.719,01 hors TVA ou € 65.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la Centrale d'Achat de la Zone de Secours Hainaut Centre, marché 2024/ZHC/CDA/1 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

12. MP Achat 50 casques de feu - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de marquer son accord pour l'achat de 50 casques de feu pour le montant estimé de € 21.487,60 hors TVA ou € 26.000,00 - 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la Centrale d'Achat de la Zone de Secours Hainaut Centre, sur le marché 2024/ZHC/CDA/3 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

13. Convention de détachement - SPF Intérieur Bureau National des volontaires - DINAPHI

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver la convention de détachement entre la zone de secours DINAPHI et le SPF Intérieur, qui valide le détachement de l'adjudant X comme représentant francophone au sein du bureau national des volontaires pour une durée de 19 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026 ; De charger le Collège de zone de l'exécution de la présente décision.

14. Promotion au grade de lieutenant professionnel – Vacance d'emploi et appel à la réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacant un poste de lieutenant professionnel au sein de la zone de secours DINAPHI au 1er novembre 2025 et d'y pourvoir en faisant appel à la réserve de promotion.

15. Délégation de compétence du Conseil au Collège - Nominations (complément)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déléguer au Collège de zone les compétences suivantes visées aux articles référencés : Articles 47, 49 et 82 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours - Article 22 de l'arrêté royal du 23 août 2014 relatif au statut administratif du personnel ambulancier non-pompier des zones de secours ; le ; De demander au Collège un rapport trimestriel relatif aux décisions prises en délégation.

Huis clos

16. Désignation personnes de confiance

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de désigner Mesdames X et Y comme personnes de confiance internes de la zone ; D'adapter le Règlement de travail à l'article 27.2 et à l'annexe 1 afin d'y mentionner les deux nouvelles personnes de confiance et leurs coordonnées de contact.

17. Cumul d'activités – Pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'autoriser le lieutenant professionnel X à exercer l'activité complémentaire d'indépendant dans le domaine de l'artisanat du textile, pour une durée de 4 ans à partir du 24 octobre 2025.

18. Cumul d'activités – Pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'autoriser le sergent professionnel X à exercer les activités complémentaires d'infirmier indépendant en assistance chirurgicale et une activité complémentaire en tant que pompier volontaire pour une autre zone de secours pour une durée de 4 ans à partir du 24 octobre 2025.

19. Cumul d'activités – Pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'autoriser le Major professionnel X à exercer l'activité complémentaire en tant que formateur en matière de prévention incendie, pour une durée de 4 ans à partir du 24 octobre 2025.

20. Cumul d'activités – Pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'autoriser le Capitaine professionnel X à exercer les activités complémentaires en tant que chargé de cours, pour une durée de 4 ans à partir du 24 octobre 2025.

21. Promotion au grade de lieutenant professionnel – Promotion définitive

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de lieutenant professionnel le sergent X au 1er août 2025.

22. Promotion au grade de lieutenant professionnel – Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de promotion au grade de lieutenant professionnel le sergent X à partir du 1er novembre 2025, pour une période de stage de 6 mois.

23. Promotion au grade d'adjudant professionnel - Résultats du concours

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte du classement du jury, daté du 3 juillet 2025, dans le cadre des épreuves de promotion au grade d'adjudant professionnel ; De combler les 5 emplois vacants en désignant les candidats dans l'ordre du classement.

24. Promotion au grade d'adjudant professionnel – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir le sergent X au grade d'adjudant professionnel à partir du 1er novembre 2025.

25. Promotion au grade d'adjudant professionnel – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir le sergent X au grade d'adjudant professionnel à partir du 1er novembre 2025.

26. Promotion au grade d'adjudant professionnel – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir le sergent X au grade d'adjudant professionnel à partir du 1er novembre 2025.

27. Promotion au grade d'adjudant professionnel – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir le sergent X au grade d'adjudant professionnel à partir du 1er novembre 2025.

28. Promotion au grade d'adjudant professionnel – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir le sergent X au grade d'adjudant professionnel à partir du 1er novembre 2025.

29. Recrutement par mobilité - Adjudant volontaire - Nomination

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de se déclarer incompétent pour statuer sur ce dossier, la compétence ayant été déléguée au Collège de zone.

30. Promotion au grade de sergent volontaire – Promotion définitive

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de sergent volontaire le sapeur X au 1er septembre 2025.

31. Nomination effective sapeur-pompier volontaire - prolongation de stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de se déclarer incompétent pour statuer sur ce dossier, la compétence ayant été déléguée au Collège de zone.

32. Nomination effective sapeur-pompier volontaire - prolongation de stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de se déclarer incompétent pour statuer sur ce dossier, la compétence ayant été déléguée au Collège de zone.

33. Nomination effective sapeur-pompier volontaire - prolongation de stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de se déclarer incompétent pour statuer sur ce dossier, la compétence ayant été déléguée au Collège de zone.

34. Recrutement responsable service Prévention - Résultats et réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de verser dans une réserve de recrutement de Responsable du service Prévention B1 une lauréate.

35. Recrutement employé administratif D4 - Résultats et réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de verser dans une réserve de recrutement d'employé administratif D4 les 11 lauréats.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Antonin COLLINET

